

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

PROCES VERBAL

A 18H30 – salle du conseil municipal – TAVEL

Présents outre le Maire :

Adjoints : Bernard JULIER, Pascale HERNANZ, Christelle ROCHER, Richard BERMOND GONNET, Franck BOURGADE

Conseillers : Marguerite LE BIHAN, Jean-Pierre DAANEN, Florian ANDRE, Marina BARETTINI, Pascal ROZIER, Anne-Marie MARTINEZ – ANDRIER, Jacques BARAC, Céline CHARLES, Richard SOUCHE, Xavier TERNISIEN

Absents excusés/procurations :

- Séverine FLORENSON procuration à Christelle ROCHER
- Vincent GRIEU procuration à Richard BERMOND-GONNET
- Flavie CAYOL procuration à Claude PHILIP

Richard BERMOND-GONNET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1	Approbation PV du conseil municipal du jeudi 29 février 2024
2	Compte de gestion budget principal
3	Compte administratif budget principal
4	Affectation de résultats budget principal
5	Vote des taux
6	Adoption du budget primitif principal
7	Compte de gestion budget annexe lotissement
8	Compte administratif budget annexe lotissement
9	Affectation de résultats budget annexe lotissement
10	Adoption du budget primitif annexe lotissement
11	Délibération d'emprunt
12	Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
13	Questions orales
14	Questions diverses

Affichage, envoi des convocations et des pièces, le 12 mars 2024

POINT N°1

OBJET : ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

Pièce jointe : PV

RAPPORTEUR : Claude PHILIP

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le PV du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le jeudi 29 février 2024

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst		
Pour	19	

POINT N°2**OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL***Pièce jointe : compte de gestion budget principal**Délibération N° 2024/09***RAPPORTEURS : Claude PHILIP et Richard BERMOND GONNET****EXPOSENT**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable assignataire. Après avoir exposé les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable assignataire accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

Fonctionnement

BP 2023	3 427 938.39€	BP 2023	3 427 938.39€
Dépenses réalisées	2 205 249.56€	Recettes réalisées	2 352 851.30€
Résultat de l'exercice		147 601.74€	

Investissement

BP 2023	2 213 039.16€	BP 2023	2 213 039.16€
Dépenses réalisées	2 003 062.15€	Recettes réalisées	547 919.51€
Résultat de l'exercice		-1 455 142.64€	

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 de la commune, annexé à la présente décision,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte de gestion 2023 de la commune.

Commentaires/Questions

Monsieur Xavier TERNISIEN : pourquoi un tel différentiel entre l'estimatif des travaux de 2021 et le cout réel ?

Monsieur Richard BERMOND-GONNET et Monsieur le Maire expliquent les imprévus des chantiers et la très forte augmentation des matériaux. Les subventions viendront se déduire des dépenses et augmenteront ainsi les recettes. Elles sont perçues en partie lorsque les travaux sont bien avancés et le solde est touché une fois les DGD signés.

Monsieur Richard SOUCHE alerte sur les travaux de voiries restants, Vacquières, Ginestière ... sur le besoin de vigilance sur les estimatifs des travaux et ce pour chiffrer des montants cohérents.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra travailler à l'avenir par tranche pour recevoir au fur et à mesure les subventions.

Monsieur Xavier TERNISIEN fait état d'un crédit de 80 000 € contracté en 2023. Monsieur SOUCHE corrige en expliquant qu'il s'agit d'une ligne de trésorerie et pas d'un crédit.

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre	1	X TERNISIEN
Abst.	1	J BARAC
Pour	17	

POINT N°3

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Pièce jointe : *compte administratif budget principal*

Délibération N° 2024/10

RAPPORTEUR : Richard BERMOND GONNET

EXPOSE

Monsieur PHILIP, Maire, ne participe pas au vote et sort de la salle dès le début de ce point à 18H55.
Monsieur Richard BERMOND-GONNET explique qu'il convient d'examiner le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

BP 2023	3 427 938.39€	BP 2023	3 427 938.39€
Dépenses réalisées	2 205 249.56€	Recettes réalisées	2 352 851.30€

Résultat de l'exercice	147 601.74€
------------------------	-------------

Investissement

BP 2023	2 213 039.16€	BP 2023	2 213 039.16€
Dépenses réalisées	2 003 062.15€	Recettes réalisées	547 919.51€

Résultat de l'exercice	-1 455 142.64€
------------------------	----------------

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 de la commune, annexé à la présente décision,

Vu la concordance avec le compte de gestion,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte administratif 2023 de la commune.

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	X TERNISIEN, J BARAC
Pour	16	

POINT N°4**OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS BUDGET PRINCIPAL***Pièce jointe : affectation de résultats**Délibération N° 2024/11***RAPPORTEURS : Claude PHILIP et RICHARD BERMOND-GONNET****EXPOSENT**

Les comptes de l'exercice 2023 sont arrêtés et font apparaître comme résultat :

Fonctionnement

Dépenses réalisées	2 205 249.56€	Recettes réalisées	2 352 851.30€
--------------------	---------------	--------------------	---------------

Résultat de l'exercice	147 601.74€
-------------------------------	--------------------

Investissement

Dépenses réalisées	2 003 062.15€	Recettes réalisées	547 919.51€
--------------------	---------------	--------------------	-------------

Résultat de l'exercice	-1 455 142.64€
-------------------------------	-----------------------

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion Maire/Adjoint du 7 février 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AFFECTER** le résultat 2023 de la commune comme suit :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	171 864,98
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	569 680,39

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 455 142,64
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	147 601,74

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	184 378,58
En recettes pour un montant de :	257 279,75

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	1 210 376,49
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	717 282,13
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00
---	------

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	X TERNISIEN, J BARAC
Pour	17	

POINT N°5**OBJET : VOTE DES TAUX***Pièce jointe : Etat de notification N° 1259**Délibération N° 2024/12***RAPPORTEURS : Claude PHILIP et Richard BERMOND-GONNET****EXPOSENT**

Il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année.

Il est attendu les produits suivants pour l'année 2024 :

Impôt	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti		39.65	1 074 515 €
Taxe foncière non bâti		64.85	110 699 €
Taxe habitation résidence secondaire		6.29	19 681 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ACCEPTER l'application des taux d'imposition pour l'année 2024,
- DE CHARGER le Maire de procéder à la notification de cette décision à l'administration fiscale.

Commentaires/remarques

Monsieur Xavier TERNISIEN fait remarquer à Monsieur le Maire que l'augmentation du taux de la taxe d'habitation est proposée au vote. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'un taux qui concerne uniquement les résidences secondaires.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre	2	X TERNISIEN, J BARAC
Abst.	1	R SOUCHE
Pour	16	

POINT N°6

OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Pièce jointe : budget primitif principal

Délibération N° 2024/13

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET
EXPOSENT

Le Budget Primitif 2024 de la commune s'établit de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation de charges	52 500€	011	Charges à caractère général	801 528€
70	Produits des services	652 130€	012	Charges de personnel	997 600€
73	Impôts et Taxes	1 883 150€	014	Atténuation de produits	109 435€
74	Dotations et participations	152 600€	65	Autres charges	281 100€
75	Autres produits de gestion	13 800€	66	Charges financières	50 000€
76	Produits financiers	20€	67	Charges exceptionnelles	7 500€
77	Produits exceptionnels	1000€			
002	Résultat reporté		023	Virement investissement	508 037€

TOTAL BP 2024 FONCTIONNEMENT

2 755 200€

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT	OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT
10002	Travaux voirie RD4	749 165.75€	20	Acquisition matériels divers	28 920.71€
10037	Rénovation énergétique	84 014.00€	27	PLU	15 000€
OPFI	Opérations Financières	1 686 703.13€	10002	Travaux voirie RD4	470 782.34€
			10004	Travaux voirie rurale	21 385.94€
			10014	Travaux bâtiments communaux	20 000€
			10024	Etudes diverses	15 106€
			10027	Travaux électrification	107 668.72
			10034	Maison des vins	4 666€
			10037	Rénovation énergétique	262 500€
			10038	Vidéo surveillance	88 075.51€
			10039	Cour d'école maternelle	2 500€
			ONI	Opérations non individualisées	1 283 277.66€
			OPFI	Opérations financières	200 000

TOTAL BP 2024 INVESTISSEMENT

2 519 882.88€

Indemnités des élus

En outre, il est désormais obligatoire qu'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour rappel, conformément aux articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1-3 du code Général des Collectivités Territoriales, et depuis le 4 juillet 2020, les indemnités de fonction des Maires et des adjoints ont été modifiées au niveau national. Elles ont été revalorisées pour les 3 premières strates de la population, respectivement de 50%, 30% et 20%.

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	25,5	1 048,18	9,9	406,94
500 à 999	40,3	1 656,54	10,7	439,83
1 000 à 3 499	51,6	2 121,03	19,8	813,88
3 500 à 9 999	55	2 260,79	22	904,32
10 000 à 19 999	65	2 671,84	27,5	1 130,39
20 000 à 49 999	90	3 699,47	33	1 356,47
50 000 à 99 999	110	4 521,58	44	1 808,63
100 000 à 200 000	145	5 960,26	66	2 712,95
> 200 000 (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26	72,5	2 980,13

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le BP 2023 M57 de la commune, annexé à la présente décision,

Vu la délibération N°2022-34 relative à l'adoption du référentiel M57

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le BP 2024 M57 de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

Commentaires/Questions

Monsieur Richard SOUCHE demande ce qui se trouve dans « Ventes ».

Monsieur Richard BERMOND-GONNET explique qu'il y a les 400 000 € de TOTAL ENERGIE et les recettes de la restauration scolaire, de la garderie, des tickets piscine...

Monsieur Richard SOUCHE incite à la prudence et de garder en tête que les 400 000 € restent exceptionnels.

Monsieur Xavier TERNISIEN s'insurge contre les promesses électorales qui ne seront pas tenues suite au retard sur les chantiers lancés en 2022 et 2023.

Monsieur le Maire lui rappelle que le moment n'est pas à la campagne municipale et qu'il s'agit du vote du budget.

Monsieur Richard SOUCHE a 2 questions :

- Il a entendu parler d'un projet de feu d'artifice en juillet,

- Il demande des explications sur la subvention des Sylvestres.

Monsieur le Maire affirme qu'aucun feu d'artifice n'est prévu.

Monsieur Richard BERMOND GONNET explique que les Sylvestres ne sont pas éligibles aux subventions de fonctionnement suite à la création de 3 catégories (2023) mais relève de subventions de la rubrique « Subventions exceptionnelles/dons/aides ».

Il précise que la nouvelle association « TAVELLIS » (patrimoine) géré par la même Présidente perçoit également une subvention exceptionnelle ; la mairie fait appel également à ses compétences pour les journées du patrimoine, NOËL à TAVEL, la fête des jardins ...

Monsieur Xavier TERNISIEN demande quel est le devenir de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire explique que l'Etat a refusé la 1^{ère} demande de subvention faute de moyens suffisants. L'appel à projet est attendu pour un nouveau dépôt en 2024.

Messieurs BARAC et TERNISIEN exigent de recevoir le tableau nominatif des indemnités.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre	1	X TERNISIEN
Abst.	3	J BARAC, AM MARTINEZ, R SOUCHE
Pour	15	

POINT N°7**OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT***Pièce jointe : compte de gestion budget annexe lotissement**Délibération N° 2024/14***RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND GONNET****EXPOSENT**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir exposé les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

Fonctionnement

BP 2023	619 051.00€	BP 2023	619 051.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	90 060.00€

Résultat de l'exercice	0€ HT
-------------------------------	--------------

Investissement

BP 2023	438 100.00€	BP 2023	438 100.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	89 050.00€

Résultat de l'exercice	1010.00€ HT
-------------------------------	--------------------

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 de la commune, annexé à la présente décision,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2023 de la commune.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	J BARAC, X TERNISIEN
Pour	17	

POINT N°8**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT***Pièce jointe : compte administratif budget annexe lotissement**Délibération N° 2024/15***RAPPORTEUR : Richard BERMOND-GONNET****EXPOSE**

Monsieur PHILIP, Maire, ne participe pas au vote et sort de la salle dès le début de ce point à 19H45.
 Monsieur Richard BERMOND-GONNET explique qu'il convient d'examiner le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

BP 2023	619 051.00€	BP 2023	619 051.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	90 060.00€

Résultat de l'exercice	0€ HT
-------------------------------	--------------

Investissement

BP 2023	438 100.00€	BP 2023	438 100.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	89 050.00€

Résultat de l'exercice	1010.00€ HT
-------------------------------	--------------------

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement annexé à la présente décision,

Vu la concordance avec le compte de gestion,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	J BARAC, X TERNISIEN
Pour	16	

POINT N°9**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT***Pièce jointe : affectation de résultats budget annexe lotissement**Délibération N° 2024/16***RAPPORTEURS : CLAUDE PHILIP & Richard BERMOND-GONNET****EXPOSENT**

Les comptes de l'exercice 2023 sont arrêtés et font apparaître comme résultat

Fonctionnement

BP 2023	619 051.00€	BP 2023	619 051.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	90 060.00€

Résultat de l'exercice	0€ HT
-------------------------------	--------------

Investissement

BP 2023	438 100.00€	BP 2023	438 100.00€
Dépenses réalisées	90 060.00€	Recettes réalisées	89 050.00€

Résultat de l'exercice	1010.00€ HT
-------------------------------	--------------------

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion Maire/Adjoints,

Il est proposé au conseil municipal :

D'AFFECTER le résultat 2023 de la commune comme suit

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	130 000,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 010,00
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	0,00

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00
---	------

001 Résultat investissement reporté	128 990€
-------------------------------------	----------

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	J BARAC, X TERNISIEN
Pour	17	

POINT N°10**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT***Pièce jointe : budget primitif annexe lotissement**Délibération N° 2024/17***RAPPORTEURS : CLAUDE PHILIP & Richard BERMOND-GONNET****EXPOSENT**

Le Budget Primitif 2024 du budget annexe lotissement « Le petit Tavelet » s'établit de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
70	7015	Vente terrains aménagés	400 000	011	605	Travaux	120 000
042	71355	Variation terrains aménagés	219 050	011	6045	Etudes	8 990
				042	71335	Sortie du stock	90 060
				042	71355	Constatation vente de lots	219 050
75	7588	Arrondis TVA	1	658	6588	Arrondis TVA	1
				65	65822	Reversement commune	180 950

TOTAL BP HT 2024 FONCTIONNEMENT**619 051€**

RECETTES DE INVESTISSEMENT				DEPENSES DE INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
001	001	Résultat invest reporté	128 990	16	168748	Remboursement capital	219 050
040	3355	Reprise stock initial	90 060	040	3555	Terrains aménagés	219 050
040	3555	Sortie de stock	219 050				

TOTAL BP HT 2024 INVESTISSEMENT**438 100€**

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu le BP 2024 M57 Du budget annexe lotissement, annexé à la présente décision,
Vu la délibération N°2022-34 relative à l'adoption du référentiel M57,
Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2024 M57 du budget annexe lotissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	2	X TERNISIEN, J BARAC
Pour	17	

POINT N°11

OBJET : DELIBERATION D'EMPRUNT

Pièce jointe : offre de prêt

Délibération N° 2024/18

RAPPORTEURS : CLAUDE PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

Des négociations avec des organismes bancaires en vue d'obtenir un prêt afin de financer les travaux d'aménagement de la RD4 qui ont été engagées, le conseil municipal doit désormais opérer son choix sur l'emprunt de la banque postale dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont détaillées ci-dessous :

Score GISSLER	1A
Montant du contrat de prêt	524 000 €
Durée de contrat de prêt	20 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements (RD4)

La Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} mai 2044 est mise en place lors du versement des fonds d'un montant de 524 000€

Montant	524 000 €
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/04/2024, en une fois avec versement automatique à cette date Taux
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 4,04%
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,20% du montant du contrat de prêt

PROPOSITION

Vu la loi 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires,

Vu le décret 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale,

Il est proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec la Banque Postale.

Commentaires/Questions

Monsieur Xavier TERNISIEN s'inquiète du prêt du gymnase, des fuites d'eau du foyer ... et du besoin d'entretenir des équipements qu'il remet en question.

Il évoque un prêt datant de 2008 concernant une salle polyvalente pensant qu'il s'agit du foyer socio-culturel alors qu'il s'agit du gymnase ; Monsieur le Maire lui ayant précisé que le gymnase est une salle polyvalente à dominante sportive.

Monsieur Xavier TERNISIEN déclare que le Maire et les élus ne savent pas ce qu'ils empruntent.

Monsieur Richard SOUCHE demande que le tableau d'amortissement soit joint. Monsieur Richard BERMOND-GONNET le communiquera dès lors que le crédit sera contracté pour avoir un tableau fiable. Ceux d'aujourd'hui sont des estimatifs.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre	1	X TERNISIEN
Abst.		
Pour	18	

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024



Date	Liste des délibérations conseil municipal N°2	N° délibération	Décision
			Approuvée
			Rejetée
28/03/2024	Compte de gestion budget principal	2024/09	X
28/03/2024	Compte administratif budget principal	2024/10	X
28/03/2024	Affectation de résultats budget principal	2024/11	X
28/03/2024	Vote des taux	2024/12	X
28/03/2024	Budget primitif principal	2024/13	X
28/03/2024	Compte de gestion budget annexe lotissement	2024/14	X
28/03/2024	Compte administratif budget annexe lotissement	2024/15	X
28/03/2024	Affectation de résultats budget annexe lotissement	2024/16	X
28/03/2024	Budget primitif annexe lotissement	2024/17	X
28/03/2024	Délibération d'emprunt	2024/18	X

Monsieur le Maire de TAVEL, Claude PHILIP
 Le 02/04/2024

POINT N° 12**OBJET : RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- **Signature du compromis pour le terrain de 450 m², lotissement le Petit Tavelet chez le notaire le 26 mars 2024**

- **Lancement de l'enquête publique sur le PLU**

Suite à la saisine du Tribunal Administratif, un commissaire enquêteur a été désigné.

Il a été convenu les points suivants :

- Déroulement de l'enquête : du lundi 22 avril à 8 heures jusqu'au vendredi 31 mai à 12 heures soit 40 jours consécutifs.
- Publicité à compter du 6 au 21 avril inclus, soit 15 jours
- Permanences :
 - Lundi 22 mars, de 13 h 30 à 17 heures
 - Mardi 21 mai de 8 heures à 12 heures.
 - Mercredi 15 mai de 14 heures à 18 heures
 - Vendredi 31 mai, de 8 heures à 12 heures (clôture de l'enquête)

Monsieur le Maire explique que l'arrêté a été signé ce jour et l'avis de publicité validé par le commissaire enquêteur.

- **Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale** : un courrier est arrivé aujourd'hui suite à une relance de ce service de la DREAL qui avait accusé réception des pièces du PLU arrêté en date du 5 décembre et n'avait pas communiqué d'avis. Le document stipule que la MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti.

POINT N°13

OBJET : QUESTIONS ORALES

Question orale de Monsieur Xavier TERNISIEN :

Dans *Le Petit Tavellois* de fin janvier, vous annoncez page 12 « qu'un de nos agents est désormais habilité en tant qu'ASVP ».

Quand cette décision a-t-elle été prise ? Le conseil municipal en a-t-il été informé et le tableau des services a-t-il été modifié ? Cet agent a-t-il été agréémenté par le Procureur de la République et assermenté par le juge d'instance du Tribunal de Police comme c'est la loi ?

1. Le conseil municipal en a-t-il été informé et le tableau des services a-t-il été modifié ? Monsieur le Maire explique que l'agent reste sur son grade d'adjoint technique, filière technique, il n'y a donc pas lieu de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle les pouvoirs du Maire hors délégations du Conseil Municipal en matière de gestion du personnel.

Monsieur le Maire exprime le fait que l'exigence du Conseil Municipal sur cette prérogative pourrait être considérée comme un abus de pouvoir en la matière. Il souligne qu'il ne faut pas mélanger les pouvoirs du Maire et les délégations faites au Maire.

2. Cet agent a-t-il été agréémenté par le Procureur de la République et assermenté par le juge d'instance du Tribunal de Police comme c'est la loi ?

Monsieur le Maire explique que la procédure a été respectée puisque l'agent a obtenu décision d'agrément le 25 septembre 2023 (enquête procureur) puis il a prêté serment le 28 novembre 2023 devant le juge au Tribunal Judiciaire de NIMES.

Monsieur Xavier TERNISIEN déclare que le Maire récupère le programme de l'opposition. Il explique que cette création de poste n'était pas prévue au programme du mandat et que le Maire avait dit qu'il refusait de créer une police municipale.

Monsieur le Maire lui explique qu'il confond ASVP et policier municipal. Effectivement, le projet d'une police municipale ne fait pas partie du projet de mandat. Les fonctions sont différentes, un ASVP n'est pas armé.

Monsieur Xavier TERNISIEN propose de donner des idées aux élus de la majorité car il estime que ses propositions ont été récupérées et qu'il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'idées.

POINT N°14**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

1. **Point sur le jumelage :** Monsieur le Maire informe qu'il a pu échanger avec la DGS de LAZISE, sur l'invitation qui est faite aux vigneron Tavellois pour la fin du mois de mai au Palio Del Chiaretto (événement). L'ODG a diffusé aux viticulteurs l'invitation de la commune.
2. **Point sur les travaux :** à compter de la semaine prochaine, la pose des trottoirs devrait débuter, ensuite, les bétons désactivés seront réalisés et enfin le décaissement et l'enrobé viendront clôturer cette dernière phase de travaux attendue pour mi-mai.
3. **Signature de ventes de parcelles de vignes** qui avaient fait l'objet de délibération en 2022 et 2023.
4. **Création d'une Association « TAVEL LOISIRS » :** Marguerite LE BIHAN/Pascale HERNANZ
L'association a été créée le samedi 9 mars, en présence d'une vingtaine de personnes.
Le samedi 16 mars, une réunion d'informations et d'échanges a eu lieu pour identifier les attentes et les contributions potentielles des participants. A ce jour, le concept repose sur 2 types d'activités : activités de loisirs et échanges de services.
Le bureau est constitué de :
 - Présidente : Brigitte HOTTE
 - Secrétaire : Pascale BERTRAND
 - Trésorier : Georges MAIRESSE

Dès l'association créée, des permanences auront lieu pour informer
5. **Survol de TAVEL par les avions de PUJAUT :** un travail doit être mené en partenariat avec Lirac et Saint Laurent des Arbres pour harmoniser une délibération commune demandant une modification du plan de vol.
6. **Agenda des élus :**
 - Inaugurations :
 - Maison des vins : jeudi 23 mai à 12H
 - Mairie : mardi 18 juin
 - Parking de la Chapelle et RD4 : octobre
 - Elections Européennes : 9 juin - un planning sera envoyé en avril pour que les élus se positionnent.
 - Vernissage de l'exposition Pierre CAYOL : vendredi 7 juin à 18H
7. **Piscine :** ouverture du samedi 1er juin au 1er septembre 2024 – C'est le maître-nageur recruté en 2023 qui reviendra pour animer les 3 mois d'été. Recrutements en cours pour les agents d'accueil et de caisse.
8. **Communication :**
 - 1 Gazette en mai et juillet
9. **Evènementiel :**
 - 3.1 Voyage des aînés au château d'IF organisé par Bernard JULIER le jeudi 30 mai
 - 3.2 Les animations à la bibliothèque : Marguerite LE BIHAN

Avril 2024 Les oiseaux

- Exposition sur les oiseaux prêtée par la DLL tout le mois d'avril
- Atelier aquarelle : samedi 6 avril 2024 : 8/10 personnes, à partir de 10 ans - 9H30 à 12H avec Mathilde GUILLOT
- Découverte des oiseaux (reconnaitre les chants, les nommer...) dans leur environnement naturel : samedi 20 avril 2024 – 9H à 12H avec LPO
- Atelier « Jeu des oiseaux » avec KAZAJEUX : samedi 27 avril 2024 – à partir de 6 ans - 8/10 personnes de 10H à 12H

Mai 2024 Les fleurs

- Découverte des fleurs de la garrigue, botanique médicinale et comestible le samedi 4 mai de 9H30 à 12H – 15 personnes à partir de 12 ans avec Christine de l'association « La patte d'araignée »
- Atelier aquarelle : samedi 18 mai - 8/10 personnes, 9H30 à 12H à partir de 10 ans avec Mathilde GUILLOT, aquarelliste
- Ikebana : compositions florales selon l'esprit japonais ! avec Isabelle MATSUBARA : samedi 25 mai 2024 de 10H à 11H30 - 8 personnes - Enfants 8/15 ans

Juin 2024 Exposition Pierre CAYOL – vernissage le vendredi 7 juin à 18H**3.3 Les soirées Foodtrucks : Marguerite LE BIHAN**

- Mercredi 5 juin : SOIREE FOODTRUCK : MARCO ET DORIAN
- Mercredi 12 juin : SOIREE FOODTRUCK : COCKTAIL FLAMENCO - Flamenco
- Mercredi 3 juillet : SOIREE FOODTRUCK : LES MILANOS MESSENGERS – Rock, blues, country
- Mercredi 31 juillet : SOIREE FOODTRUCK : DONA LÒ SAMBA – Samba de Rio
- Mercredi 14 août : SOIREE FOODTRUCK : CHABADAS TRIO – Pop, fun, jazz et variété
- Mercredi 28 août : SOIREE FOODTRUCK : ROUTE66

3.4 L'agenda des évènements : Pascale HERNANZ

Une nouveauté pour la fête de la musique : c'est un groupe Tavellois « NEW DIRTY CASY » qui animera la soirée avec les restaurateurs de TAVEL.

Rappel d'une pièce de théâtre samedi 30 mars sur le thème « Arbres »

- Samedi 30 mars 2024 : SPECTACLE GRAND VERT
- Dimanche 14 avril 2024 : CONCERT CHORALE « HAUT DE GAMME » à 16H à la salle des fêtes (à partir de 12 ans 15€ l'entrée) – renseignements : 06 34 71 32 76
- Samedi 20 avril 2024 : BALADE POEME SUR LE THEME DE LA GRACE – RDV à 17H place de la Fontaine
- Lundi 20 mai 2024 à 13H : CONCOURS DE PETANQUE
- Mardi 28 mai : SPECTACLE DE CHANTS A 19H DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
- Jeudi 30 mai : SORTIE SENIORS AU CHATEAU D'IF
- Samedi 1^{er} juin 2024 : FETE DES JARDINS
- Mardi 4 juin 2024 : SPECTACLE DE THEATRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
- Mercredi 5 juin : SOIREE FOODTRUCK
- Mercredi 12 juin : SOIREE FOODTRUCK
- Jeudi 13 juin : SPECTACLE DE THEATRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
- Vendredi 21 juin 2024 à partir de 19H30 : FETE DE LA MUSIQUE AVEC NEW DIRTY CASY ET LES RESTAURANTS DU CENTRE DE TAVEL
- Vendredi 28 juin 2024 : FETE DES ECOLES
- Samedi 29 juin 2024 : LES 10 HEURES DE PETANQUE DE TAVEL
- Mercredi 3 juillet : SOIREE FOODTRUCK
- Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juillet : FETE VOTIVE avec ANIM TAVEL

- Samedi 20 juillet : COULEUR TAVEL – les 10 ans !
- Vendredi 26 juillet : NUIT DES ETOILES
- Mercredi 31 juillet : SOIREE FOODTRUCK
- Mercredi 14 août : SOIREE FOODTRUCK
- Mercredi 28 août : SOIREE FOODTRUCK
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre : JOURNEES DU PATRIMOINE SUR LE THEME DE L'EAU
- Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre : OCTOBRE ROSE
- Dimanche 13 octobre : TNT - TRAIL NATURE TAVEL
- Jeudi 31 octobre : HALLOWEEN à 15H
- Vendredi 29 novembre : TELETHON
- Samedi 7 décembre 2024 : LES GRANDS ATELIERS DE NOËL
- Dimanche 8 décembre 2024 : NOEL A TAVEL

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

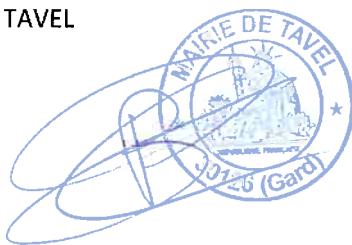
Publié le 04 AVR. 2024

ID : 030-213003262-20240328-PV208032024-AU

10. Bungalows : visite sur site vendredi 28 mars 2024

La séance est levée à 20H20

Claude PHILIP
Maire de TAVEL



Richard BERMOND-GONNET
Secrétaire de séance

